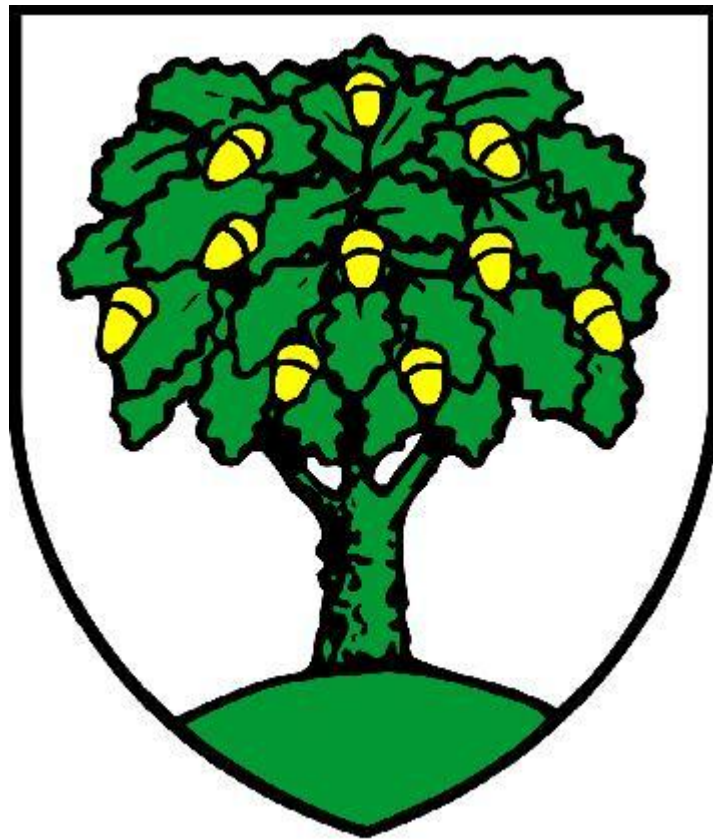


Devenir Conseiller Communal



de la ville de GLAND

www.gland.ch

1. Qu'est ce que le conseil communal ?

a. Généralités

Le conseil communal est constitué de 75 membres. Son rôle est de d'accepter ou de refuser des préavis (propositions) de la municipalité. La participation au conseil, permet de mettre un peu de son temps et de ses compétences au service de la société. Elle permet également d'être au courant de la vie politique de Gland et d'avoir un rapport privilégié avec sa population. La durée d'une législature est de 5 ans. En fin de législature les mandats sont remis en jeu lors d'élections communales.

b. Les commissions

Les commissions permettent à un groupe restreint de conseillers d'approfondir un sujet (projet, investissement, règlement, etc) présenté par la Municipalité (préavis) et de donner ses conclusions sous forme de rapport. Chaque commission est formée d'un 1^{er} membre, d'un rapporteur et de membres.

Il y a différents types de commissions :

- Les commissions techniques :

La composition de ces commissions est différente pour chaque préavis. La répartition entre les différents partis est fixée par le bureau du conseil. Le nombre de membres diffère entre 5 et 7. Le GDG choisit les membres de chaque commission sur une base volontaire.

- Les commissions permanentes :

- Finances
- Plan des zones
- Gestion

Les membres de ces commissions sont élus en début de législature. Elles ne sont modifiées que suite à la démission de l'un ou l'autre de ses membres.

c. Les droits des conseillers

Chaque conseiller communal peut en plus de son droit de vote :

- Poser une question à la municipalité
- Déposer une interpellation, postulat ou une motion.

d. Les partis politiques de Gland

Actuellement à Gland il y a 4 groupes politiques : les socialistes (18 représentants), les radicaux-libéraux (15+7 représentants) et le GDG (35 représentants).

La particularité du GDG est d'être un groupe d'opinions libres sans coloration spécifique. Les débats y sont particulièrement riches et ouverts. Le GDG ne donne pas de consigne de vote et veille lors de la création de commissions à ce que toutes les tendances soient représentées.

2. Qui peut devenir conseiller communal ?

Pour devenir conseiller communal il faut :

Habiter Gland, être suisse ou être au bénéfice d'une autorisation de séjour en Suisse depuis 10 ans au moins et avoir 18 ans révolus.

3. Quel temps dois-je consacrer à cette tâche ?

Le temps consacré au conseil communal peut être très variable en fonction de la participation ou non aux différentes commissions. Il faut au minimum participer aux 8 séances du conseil communal (le jeudi) ainsi qu'aux 8 séances de préparation (le lundi pour le GDG) et se donner du temps pour l'étude des dossiers. Un estimatif du temps à consacrer aux différentes commissions (pour autant que l'on y participe) est :

- Commission des finances : 1 séance par semaine
- Commission de gestion : 10 séances / an
- Commission du plan de Zone : 8 séances / an
- Commissions techniques : entre 1 et 8 séances / an

Certains conseillers /conseillères représentent le groupe dans d'autres commissions municipales (naturalisation, culturelle, etc..) ou organismes (conseil régional, conseil d'établissement, réseau des Tobleronnes, etc)

4. Quelles sont les rémunérations ?

Certes on ne s'enrichit pas en devenant conseiller communal : 8 séances annuelles à 35.- frs la soirée , la participation à une commission technique ou la rédaction d'un rapport (4 à 5 heures par sujets traités / 2 à 3 sujets par année et par conseiller) est rémunéré 30.- frs/heure. Il faudra déduire la cotisation annuelle au groupe 100.- frs. Mais tous les sujets traités sont très proches de nous et nous concernent directement. En cela, l'engagement est très « enrichissant ». N'hésitez donc pas !!!

5. Inscrivez-vous au GDG Comment ?

- En remplissant et remettant le document « pré-inscription au GDG » ci-dessous.
- En participant à nos séances de préparation du conseil à la cantine scolaire de Grand Champs les
 - Lundi 30 août 2010
 - Lundi 27 septembre 2010
 - Lundi 8 novembre 2010
 - Lundi 13 décembre 2010
- En contactant le président du GDG, Mr Georges Grandjean / tel 022 364 21 70 ou georges@grandjean.ch

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre site internet : www.gdg-gland.ch

Document de pré-inscription au GDG.

En remplissant ce document, je déclare être intéressé(e) pour une éventuelle adhésion au GDG et accepte d'être contacté(e) par Mr Grandjean ou l'un des membres du comité. (cf. liste sur le site)

Prénom : _____

Nom : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

e-mail : _____

Date : _____

Signature : _____